

## COUR SUPRÊME DU YUKON

---

DIRECTIVE DE PRATIQUE  
GÉNÉRALE – 30

*Prise de photos de documents judiciaires et de pièces*

---

Il est permis d'utiliser l'appareil photo d'un appareil mobile pour prendre des photos de documents judiciaires et de pièces qui peuvent par ailleurs être copiés par le public.

La juge en chef Duncan  
Le 22 mars 2024